

Faire évoluer les législations pour renforcer les droits des femmes

Droits des femmes - coopération française - Maghreb - Machrek

2008

Dans certains pays, les droits des femmes et de la famille sont soumis à des limitations en matière de mariage, héritage, divorce, nationalité... Des textes législatifs comportent des dispositions discriminatoires sur leurs droits économiques, sociaux, politiques, qui contredisent souvent les règles d'égalité inscrites dans les constitutions. En partenariat avec l'UNIFEM*, la France soutient un projet d'accompagnement de l'évolution du droit des femmes et de la famille au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et au Machrek (Jordanie, Liban, Territoires palestiniens), dont l'objectif est de contribuer à la promotion, à la défense et à l'exercice de ces droits :

- Diagnostic des écarts entre les législations nationales et la Convention de l'ONU* pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes et entre les législations et leur application effective.
- Création d'un réseau pour renforcer les capacités des acteurs associatifs et institutionnels, en facilitant l'information et les échanges de bonnes pratiques ; mise en œuvre de projets pilotes dans les six pays. Ainsi, la composante marocaine du projet met en réseau des centres juridiques avec une base de données Internet. Cette expérience va être partagée avec les organisations algériennes et du Machrek. Elle va enrichir la composante algérienne qui élabore une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes (SNLCVF), avec un volet de renforcement des capacités des associations féminines et de centres juridiques. Le lancement d'une enquête sur les violences à l'égard des femmes en Algérie est une première dans la région. Le contact a été établi avec l'Institut National des Etudes Démographiques en France. Le programme est élaboré avec les acteurs de la société civile. Au Maroc, le projet de réseau des centres juridiques vise à renforcer l'action des associations en matière de plaidoyer et de suivi d'application des lois et à développer les liens entre centres juridiques/ONG féminines et institutions en charge des questions de violence (Police, Justice, Santé...). En Algérie, l'élaboration de la SNLCVF se fait dans le cadre d'un comité interministériel intégrant différents ministères, la gendarmerie, des centrales syndicales, des ONG... Un séminaire régional va réunir les différents partenaires du Maghreb/Machrek en vue partager l'ensemble de ces expériences pour une amélioration continue.

- <http://www.unifem.org>

- [Sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : la stratégie française en matière de droits des femmes](#)